

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

COMMUNE DE SORIGNY



CONSEIL MUNICIPAL
22 septembre 2021

Procès-verbal



Sorigny, le 17 septembre 2021

CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 22 septembre 2021 à 19h00 à la Salle des fêtes – Espace Gilbert Trottier 9 rue des Combattants en AFN

En application de l'article L2121-12 du CGCT, Monsieur le Maire vous convoque à la séance du conseil municipal de Sorigny pour débattre des sujets de l'ordre du jour suivant :

PREAMBULE

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

AFFAIRES GENERALES

- Projet de pôle d'échanges multimodal sur Isoparc

AFFAIRES FINANCIERES

- Vente de la grange de Genevray
- Tarif de la cantine 2021-2022
- Tarif communaux 2021-2022
- Mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel comptable M57

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Information sur l'inauguration du service Carte national d'identité du 24 septembre
- Information sur la réunion publique pour le quartier du Four à Chaux du 27 septembre
- Information sur l'exposition en mairie concernant la révision générale du Plan local d'urbanisme
- Information sur les permanences d'Alain Esnault pour rencontrer la population concernant la Révision générale du Plan local d'urbanisme

Le Maire,



Alain ESNAULT

COMMUNE DE SORIGNY
LE 22 SEPTEMBRE 2021
à 19 heures 00

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire après convocation en date du dix-sept septembre deux mil vingt et un, sous la présidence de M. Alain ESNAULT, Maire,

Etaient présents : ESNAULT Alain, Maire, LEFIEF Stéphanie, Virginia MARQUES, Agnès ARNAUD, Daniel VIARD, adjoints.

Pierrette CRON, Antoine ROBIN, Christian DESILE, Magali LEBLANC, Ingrid DECLERCK, Jonathan JOUIS, Sandra BONNARDEL, Eric BEAUFILS, David GIRARDOT, Jonathan LEPROULT, Delphine BERRING, Didier MASSON, Franck GALLE, Conseillers municipaux.

Etaient excusés : GAUVRIT Jean-Christophe, Jean-Marc FAUTRERO, Tiphaine LAUDIERE, Frédéric BOIS, Valérie BERNARD.

Pouvoirs : Frédéric BOIS à Pierrette CRON, Jean-Christophe GAUVRIT à Alain Esnault et Jean-Marc FAUTRERO à Stéphanie LEFIEF.

Secrétaire : Virginia MARQUES

Secrétaire de la séance du Conseil Municipal : Virginia MARQUES

Heure d'ouverture de la séance : 19h00

Monsieur le Maire propose de supprimer de l'ordre du jour, le point Tarif cantine 2021-2022 car déjà voté en juin dernier et d'ajouter un dossier concernant l'extension du réseau de basse tension à la pièce des viviers. A l'unanimité le Conseil municipal approuve.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2021

*Extrait du registre des délibérations
N°2021-09-45*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2121-23,

Considérant la transmission aux membres du Conseil municipal du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 29 juin 2021,

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 29 juin 2021 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité décide*

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 29 juin 2021.

Affaires générales

Projet de pôle d'échanges multimodal sur Isoparc

*Extrait du registre des délibérations
N°2021-09-46*

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'installation d'un pôle d'échanges multimodal au niveau du rond-point de l'autoroute sur Isoparc.

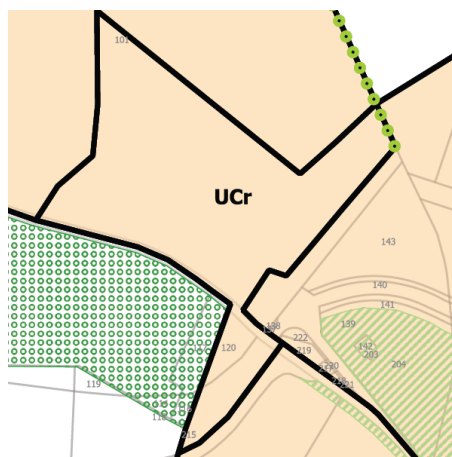
Dans le cadre d'un plan à l'échelle métropolitaine de déplacement collectif, la société Vinci se propose d'investir à Sorigny dans la création d'une plateforme dédiée à l'intermodalité entre la voiture, le bus et le vélo.



L'implantation à Sorigny se fait dans le cadre d'un ensemble de points sur le territoire du département, et prévoit la mise en place d'une liaison régulière par bus entre le projet sorignois et le centre de Tours via l'autoroute.

Parallèlement à cet investissement, Vinci s'engage à financer la création d'un rond-point sur la RD84 pour l'amélioration du trafic à l'entrée du parc d'attraction Family Park.

L'accueil du projet emporte la mise à jour du Plan d'aménagement et de développement durable et du zonage. Il est proposé de classer l'emprise du projet dans la zone UCr dans laquelle se trouve le Centre routier.



L'ensemble du projet de Vinci sera recouvert de panneaux photovoltaïques, complétant ainsi la stratégie de la municipalité de Sorigny dans la promotion des énergies renouvelables et diversifiées.

Le Planning prévisionnel est 2022.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité décide*

- **D'APPROUVER** le projet de création d'un pôle d'échanges multimodal sur Isoparc.
- **D'APPROUVER** la mise à jour du Projet d'aménagement et de développement durable dans le cadre de la révision générale du Plan local d'urbanisme.

Tarifs communaux 2021-2022

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'inflation en août 2021 de 1,9% sur un an (indice des prix à la consommation définitifs d'août 2021),

Monsieur le Maire propose de voter les tarifs communaux applicable à partir du 1^{er} janvier 2022 tels que présentés ci-dessous :

CIMETIERE 2022					
Objet		Tarif 2021	% aug	Tarif 2022	
CONCESSION	TRADITIONNELLE	Concession			
		15 ans (2m ²)	113 €	1,02	115 €
		30 ans (2m ²)	165 €	1,02	168 €
		50 ans (2 m ²)	285 €	1,02	291 €
		Droit de superposition			
		15 ans	66 €	1,02	67 €
	30 ans	96 €	1,02	98 €	
	50 ans	165 €	1,02	168 €	
	CREMATISTE	1ère Urne			
		15 ans	66 €	1,02	67 €
		30 ans	96 €	1,02	98 €
		50 ans	165 €	1,02	168 €
		Urne - Droit de superposition			
		15 ans	37 €	1,02	38 €
30 ans		58 €	1,02	59 €	
50 ans		99 €	1,02	101 €	
COLUMBARIUM	15 ans (1ère urne)	384 €	1,02	392 €	
	30 ans (1ère urne)	578 €	1,02	589 €	
	50 ans (1ère urne)	944 €	1,02	962 €	
	15 ans (2ème urne)	55 €	1,02	56 €	
	30 ans (2ème urne)	66 €	1,02	67 €	
	50 ans (1ère urne)	107 €	1,02	109 €	
CAVEAU PROVISoire	FORFAIT	23 €	1,02	23 €	

A noter : La loi de finances de 2021 prévoit la suppression du droit de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.

LOCATION DE SALLES 2021				
	% d'aug	ESPACE GILBERT TROTIER 2022	SALLE POUR TOUS 2022	SALLE DES ANCIENS 2022
ASSOCIATIONS SORIGNOISES				
1 ^{re} utilisation		Gratuit	Gratuit	Gratuit
les suivantes	1,02	257 €	Gratuit	Gratuit
½ journée	1,02	149 €	Gratuit	Gratuit
FORFAIT Ménage		298 €	fait par l'utilisateur	fait par l'utilisateur
RESIDENTS SORIGNOIS				
½ journée (6 heures)	1,02	149 €	32 €	65 €
1 journée	1,02	302 €	52 €	127 €
2 journées	1,02	522 €	103 €	252 €
OPTION ménage		298 €	fait par l'utilisateur	fait par l'utilisateur
HORS COMMUNE (particuliers ou associations)				
½ journée (6 heures)	1,02	593 €	40 €	83 €
1 journée	1,02	860 €	66 €	168 €
2 journées	1,02	1 237 €	128 €	328 €
Ménage		inclus	fait par l'utilisateur	fait par l'utilisateur
ACTIVITES COMMERCIALES				
½ journée	1,02	395 €	46 €	108 €
1 journée	1,02	787 €	76 €	197 €
2 journées	1,02	1 282 €	126 €	318 €
hors commune FORFAIT ménage obligatoire	1,02	298 €	fait par l'utilisateur	fait par l'utilisateur
commune OPTION ménage		298 €	fait par l'utilisateur	fait par l'utilisateur
REVEILLON				
Résidents Sorignois	1,02	616 €	128 €	232 €
Activités commerciales Sorignaises	1,02	1 578 €	128 €	232 €
OPTION ménage		298 €	fait par l'utilisateur	fait par l'utilisateur
Résidents hors commune	1,02	1 380 €	128 €	232 €
Activités commerciales hors commune	1,02	1 887 €	128 €	232 €
Ménage		inclus	fait par l'utilisateur	fait par l'utilisateur

AUTRES CHARGES				
	% d'aug	ESPACE GILBERT TROTTEUR 2022	SALLE POUR TOUS 2022	SALLE DES ANCIENS 2022
DEDIT - pour tous				
réveillon	1,02	285 €	NEANT	NEANT
2 mois	1,02	147 €		
1 mois	1,02	220 €		
CAUTION LOCATION SALLES				
pour tous et toutes locations	1,02	1 901 €	126 €	126 €
CHAUFFAGE (par tranche de 6 h) pour tous				
De 0 à 6 heures	1,02	106 €	NEANT	NEANT
Par 6 h supplémentaires	1,02	48 €		

MATERIEL				
	% d'aug	ESPACE GILBERT TROTTEUR	SALLE POUR TOUS	SALLE DES ANCIENS
TABLES RONDES				
TABLES RONDES	1,02	170 €	non disponible	non disponible
SONORISATION pour tous NB : le matériel n'est ni prêté ni loué pour les fêtes familiales				
par jour	1,02	114 €	non disponible	non disponible
pour les Association (siège à Sorigny)		gratuit		
PRET DE MATERIEL pour tous NB : le matériel n'est ni prêté ni loué pour les fêtes familiales				
Caution micro	1,02	196 €	non disponible	non disponible
Caution 1 micro cravate	1,02	329 €		
Caution 1 pied de micro	1,02	107 €		
Caution écran de projection	1,02	1 287 €		

DIVERS - TARIFS 2022			
ELECTRICITE (PARTICIPATION AUX FRAIS D') à partir d'un bâtiment communal	Par jour ou séance	1,02	12,50 €
	par ½ journée	1,02	6,78 €
FOURRIERE (FRAIS DE)	dès la capture	1,02	106,08 €
	par jour de frais de pension	1,02	12,55 €
PHOTOCOPIE (la feuille)	Format A 4	1,02	0,31 €
	Format A 3	1,02	0,41 €
	Entreprises	1,02	0,61 €
TELECOPIE (la feuille)	Envoi	1,02	0,00 €
	dans le département	1,02	0,71 €
	France métropolitaine	1,02	1,43 €
	Etranger	1,02	5,71 €
	Réception	1,02	0,31 €
JARDIN (LOCATION DE) La Croix de la Dégessière	pour un grand jardin	1,02	56,10 €
JARDIN (LOCATION DE) La Croix de la Dégessière	pour un petit jardin	1,02	25,50 €
FLEURIETTE (LOCATION DE LA PARCELLE)	période du 1er avril au 31 octobre	1,02	612,00 €
MARCHE D'APPROVISIONNEMENT	le mètre/linéaire		
	abonné	1,02	0,48 €
	Occasionnel	1,02	0,58 €
OCCUPATION DOMAINE COMMUNAL			
Cirque ou manège (hors manifestation associative)	par représentation ou par journée	1,02	92,82 €
Terrasses (auberge Mairie-café place de l'église-boulangerie av 11 nov)	L'année	1,02	175,44 €
Commerce ambulant place M. Gaumont (M. LECLOUX Alain/REY Lionel/CHESNOT Franck)	par jour branchement électrique compris	1,02	6,94 €
Commerce ambulant la Grange Barbier Du lundi au vendredi de 11h à 14h (Mme DABURON)	par an	1,02	576,30 €

Matériel	Caution unitaire
MOBILIER	
Table brasserie 2,20m x 0,70m	20,00 €
Plateau de tables 3,10m x 0,70m	5,00 €
Tréteau pour plateaux de tables	2,00 €
Banc pliant	10,00 €
Chaise non-pliante	2,00 €
BARNUMS	
Grand barnum 12m x 5m (réservé mairie et écoles)	0,00 €
Barnums pliants 4,5m x 3m	250,00 €
Barnums pliants 3m x 3m	200,00 €
Barnum bar 3m x 3m (associations et écoles)	50,00 €
Extension pour barnum bar 3m x 3m	30,00 €
Bâches de côté pour barnums	50,00 €
VOIRIE	
Barrières de sécurité 2,5m	10,00 €
Cônes de signalisation	5,00 €
Panneaux de signalisation	10,00 €
APPAREILS MENAGERS	
Grande friteuse 380V	600,00 €
Petite friteuse 230V	300,00 €
Percolateur	100,00 €
Crêpière	100,00 €
Appareil à chichis	50,00 €
congélateur (Caution à l'ordre du Comité des fêtes)	200,00 €
DIVERS	
Plots pour grand barnum 500kg (installés par les services)	0,00 €
Plots pour barnums 30kg	0,00 €
Grilles d'exposition	10,00 €
Ecrans de projection (associations et administration)	0,00 €
Urnes (écoles et administrations)	0,00 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité décide*

Monsieur le Maire précise que l'entreprise ENERGIO viendra présenter un rapport sur la consommation des énergies.

➤ **DE VOTER** les tarifs communaux ci-dessus

Vente de la grange de Genevray

*Extrait du registre des délibérations
N°2021-09-48*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal, le souhait de vendre la grange de Genevray se trouvant au 7 rue de Genevray à Sorigny. D'une surface de 168m² et accompagnée d'un terrain d'environ 1326m² se trouvant sur la parcelle cadastrée section YP numéro 227 et en cours de bornage définitif par le géomètre expert Rousseau & Schorgen, à Montbazou.

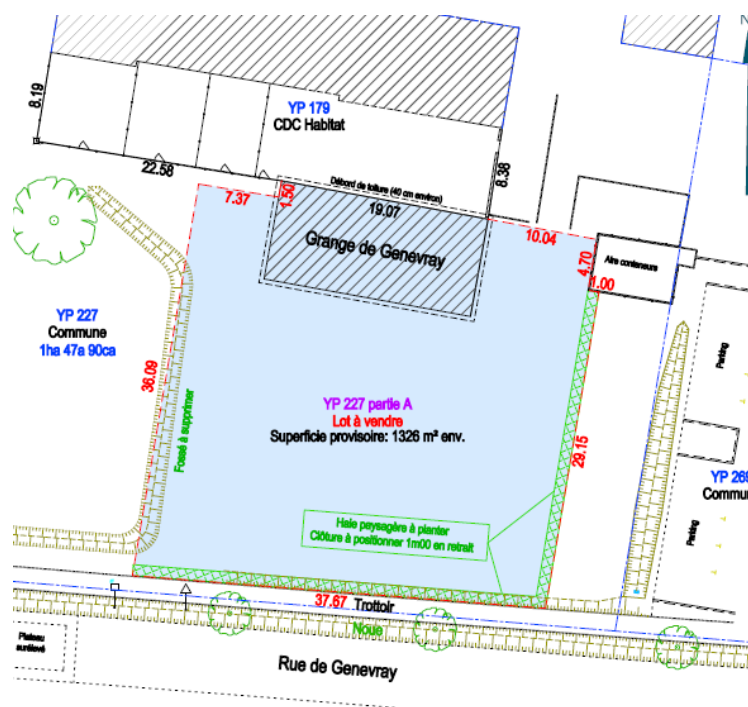
Considérant que l'étude de rénovation démontre un coût de rénovation excessif. Considérant que d'autres opportunités se présenteront à la collectivité pour éventuellement compléter son offre de salle municipale,

Vu la saisine des Domaines pour une demande d'évaluation n°5248886,

Vu la proposition d'achat pour un montant de 150 000 EUR,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
a voté 18 POUR, 2 CONTRE et 1 ABSTENTION*

- **DE CONSENTIR** à la vente de la grange de Genevray de 168m² et d'un terrain attenant d'environ 1326m², l'ensemble actuellement sur la parcelle cadastrée section YP numéro 227 à AGL INVESTMENT SAS



- **DE FIXER** le prix de vente à 150 000 EUR H.T.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à choisir le notaire de son choix pour la gestion de cette affaire, les frais de rédaction et de publication à la Conservation des Hypothèques seront à la charge de l'acheteur.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision.

Mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel comptable « M57 développée »

*Extrait du registre des délibérations
N°2021-09-49*

Le 1^{er} janvier 2024, le référentiel comptable M57 deviendra le référentiel unique des collectivités locales et leurs établissements publics administratifs, remplaçant notamment la M14.

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1^{er} janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,

Vu l'avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57 du 2 juillet 2021,

Considérant que le référentiel M57, instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes),

Qu'il reprend les éléments communs aux cadres communaux, départementaux et régionaux existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions,

Que ce référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires,

Qu'ainsi :

En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programmes et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisation de programmes et d'autorisation d'engagements lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif,

En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel),

En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisation de programmes et d'autorisation d'engagements de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections,

Que cette nouvelle norme comptable s'appliquera au budget M14 de la commune de Sorigny,

Qu'ensuite une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est envisagée au 1^{er} janvier 2024,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité,*

- **D'AUTORISER** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 1^{er} janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la commune de Sorigny,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Convention amiable d'implantation de réseau – Extension du réseau électrique

*Extrait du registre des délibérations
N°2021-09-50*

Pour mettre en œuvre la construction d'une maison dont l'accès se fait par le chemin de la Caroline, la collectivité doit passer une convention avec le SIEIL et ENGIE pour l'extension du réseau de basse tension. La parcelle à alimenter est cadastrée section YR numéro 206. Le raccordement se fait depuis la placette de l'impasse du Clos Lirac et arrive à la parcelle via le chemin de la Caroline.

Le coût de l'extension pour la collectivité est gratuit.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité,*

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention n°SIE1812-2021
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Questions diverses

- Information sur l'inauguration du service Carte national d'identité du 24 septembre

Vendredi 24 septembre à 16h00, inauguration du nouveau service Carte national d'identité et passeport, suite aux efforts des services de la Préfecture et de la collectivité d'améliorer la qualité du service public de délivrance des titres sécurisés sur le territoire. Depuis le 9 septembre, 79 rendez-vous sont programmés, une majorité pour des cartes nationales d'identité. La première délivrance d'un titre à Sorigny interviendra dans deux semaines.

- Information sur la réunion publique pour le quartier du Four à Chaux du 27 septembre

A la demande de la municipalité, la Société d'Équipement de Touraine organise une réunion publique pour le futur quartier du Four à Chaux, la date du 27 septembre est retenue pour cet événement.



- Information sur l'exposition en mairie concernant la révision générale du Plan local d'urbanisme

Dans la continuité de l'exposition publique en place depuis 2019 dans la mairie, le futur zonage sera exposé à partir d'octobre.

- Information sur les permanences d'Alain Esnault pour rencontrer la population concernant la Révision générale du Plan local d'urbanisme

Dans le cadre de la révision générale du plan local d'urbanisme, Alain Esnault rencontrera la population sur rendez-vous.

Sur rendez-vous uniquement

Jeudi matin 21 octobre,
Mardi matin 19 octobre
Jeudi après-midi 25 novembre,
Jeudi matin 9 décembre,
Jeudi matin 16 décembre.

Prise de rendez-vous et information par mail à mairie@sorigny.fr

- A noter : Le conseil municipal du mardi 14 décembre 2021 est reporté au lundi 13 décembre.
- Point sur le projet d'implantation du peloton de gendarmerie mobile : La délibération pour la maîtrise foncière interviendra au prochain conseil municipal. Le dossier avance doucement car les services de l'Etat, en matière d'aménagement des équipements de sécurité, prennent du temps. Le colonel du groupement de gendarmerie départementale d'Indre-et-Loire nous a confirmé, par courrier de février 2021, son intérêt pour ce foncier afin d'y implanter le futur casernement.

- PLU – Alain Esnault informe le conseil municipal que l'ensemble du projet de révision générale du PLU vient d'être envoyé à la DREAL Centre pour connaître les intentions de l'Etat sur la nécessité d'une étude environnementale du projet. Vu l'évolution de la réglementation et les échanges avec les services, la nécessité de cette étude est fort probable. Nous connaissons la réponse de la DREAL en début d'année 2022.
- Stéphanie LEFIEF fait le point sur l'installation du nouveau prestataire de cantine. Tout se passe vraiment très bien. La qualité est au rendez-vous et les enfants sont plus que jamais très satisfaits. Des remarques sont émises sur les quantités jugées parfois trop réduites. Stéphanie LEFIEF informe que nous y travaillons avec le prestataire qui augmente les quantités et nous accompagnons cette augmentation d'une vigilance pour limiter le gaspillage alimentaire. Les réglages sont en cours. Viendra prochainement les temps d'animation pendant le repas pour sensibiliser les enfants aux enjeux de la nutrition.
- Monsieur le Maire ouvre le sujet de l'évolution des installations scolaires et périscolaires. Il rappelle qu'il est à l'origine d'une étude d'aménagement portée par l'ADAC37 sur les nécessaires évolutions à 30 ans de nos installations.

Monsieur le Maire précise que le dossier va être repris durant la mandature par la municipalité mais qu'il n'y a pas d'urgence pour l'instant, considérant les effectifs à venir des écoles.

- Monsieur le Maire précise qu'une réunion va avoir lieu dans la salle des anciens avec ENGIE GREEN concernant le projet d'éoliennes sur la commune. Monsieur le Maire rappelle qu'il a sollicité la présence des associations du territoire concerné par le sujet pour participer à cette réunion et que le compte rendu de celle-ci sera disponible prochainement sur le site internet de la commune.
- Monsieur VIARD rappelle l'organisation par le CCAS, dans le cadre de la semaine bleu, du banquet des aînés. Actuellement 125 personnes sont inscrites. Le repas est offert pour les plus de 70 et sera facturé 36 euros pour les accompagnants. Le pass sanitaire sera demandé et il est toujours temps de s'inscrire à l'accueil de la mairie pour participer. Le programme de la semaine bleu est à venir avec notamment une conférence et une visite de jardin-château.
- Madame MARQUES annonce que la municipalité, comme pour les années précédentes, accompagne activement l'organisation d'octobre rose. Mise en lumière de la mairie et décoration de la RD910. Programme : Flocage de véhicules le 9 octobre devant l'Espace Gilbert Trottier et randonnée le 17 octobre.
- Madame ARNAUD rappelle que la distribution du futur Trait d'Union sera réalisée par le Conseil municipal. Information et organisation à venir.
- Enfin Alain Esnault annonce que le « Kebab » est fermé. Le traiteur O'Local vient d'ouvrir. Le repreneur des garages CHAUVEAU vient d'ouvrir « Sorigny Automobile » après 1 mois de travaux.

Lorsque l'ordre du jour est épuisé, le Maire clôture la séance.

Heure de fermeture de la séance : 20h20
